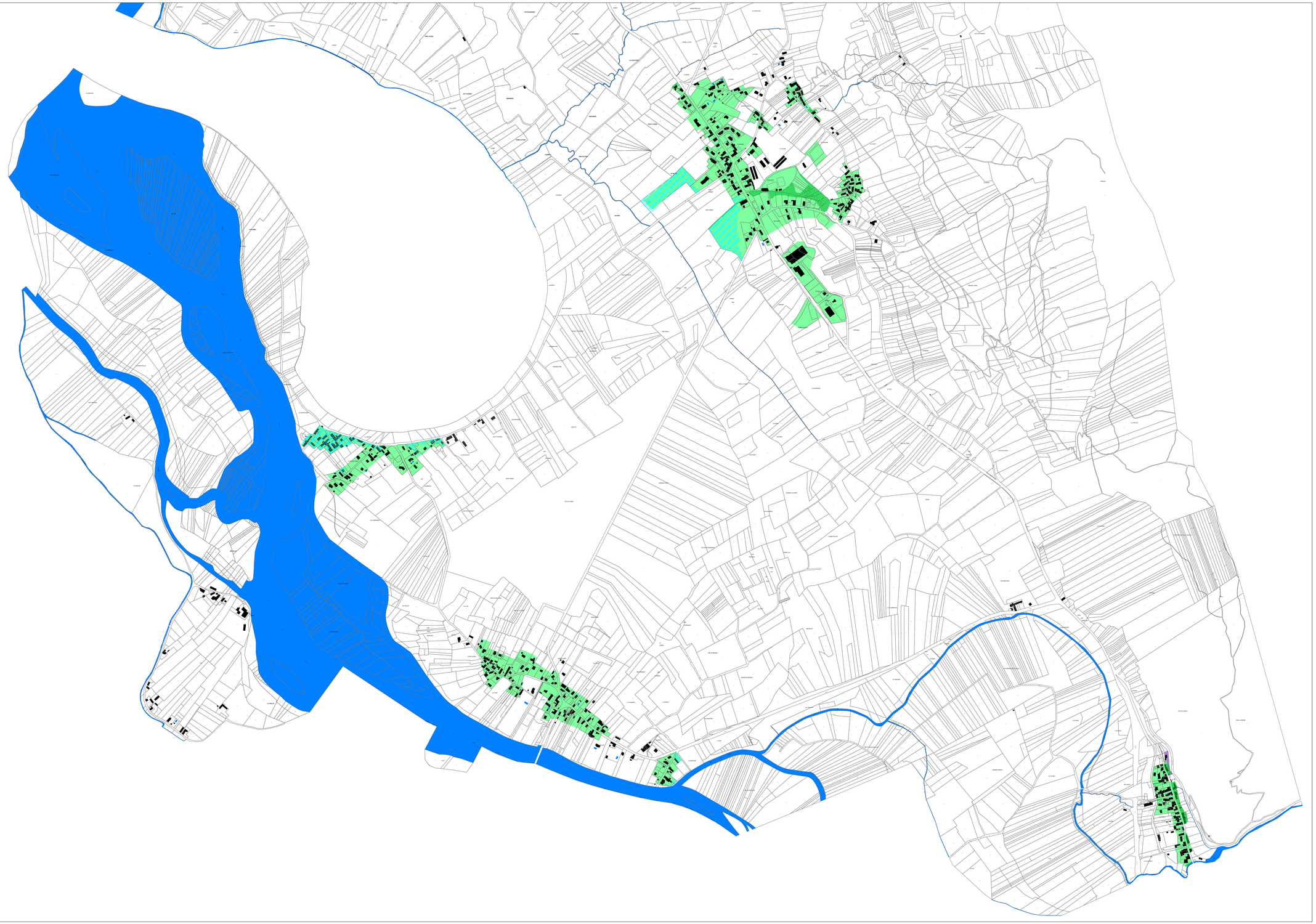

## LÉGENDE

### Zonage d'assainissement des Eaux Pluviales:
(parcellaire ou au projet d'aménagement)

Zone agricole ou naturelle: sans contraintes particulières

**Gestion quantitative des Eaux Pluviales - Projets avec Simp > 100 m²:**

Zone urbanisée ou à urbaniser, pour laquelle des mesures doivent être prises concernant la gestion des Eaux Pluviales. Rejet par ordre de priorité:
1 - Infiltration si étude à la parcelle confirme: ouvrage dimensionné pour une pluie de fréquence 20 ans
2 - Milieu superficiel / 3 - Réseau de collecte: rétention dimensionnée pour une pluie de fréquence 20 ans, et avec un débit de fuite limité (10 l/s/ha, minimum 5 l/s)

Zone urbanisée ou à urbaniser, pour laquelle des mesures doivent être prises concernant la gestion des Eaux Pluviales. INFILTRATION NON PERMISE. Rejet par ordre de priorité:
1 - Milieu superficiel / 2 - Réseau de collecte: rétention dimensionnée pour une pluie de fréquence 20 ans, et avec un débit de fuite limité (10 l/s/ha, minimum 5 l/s)

**Gestion qualitative des Eaux Pluviales:**

Zone d'activité ou industrielle:
La qualité des eaux de rejet doit être adapté à la sensibilité du milieu récepteur

### Secteur à contraintes hydrauliques:

Secteur sujet à des ruissellements et des crues - Contraintes constructives
Ne pas s'implanter dans l'axe des combes, à leur débouché, et en point bas des terrains
S'éloigner des pieds de versants. Ne pas faire obstacle aux écoulements.
Relever niveau habitable / Proscrire niveau enterré et les ouverture plein pied sur les façades exposées
Principaux axes de ruissellement: à préserver et aménager (fossés, noues, cunettes, bordures, ...)

Secteur sujet à des inondations du Rhône - Contraintes constructives
Relever niveau habitable / Proscrire les ouverture plein pied
Prendre des mesures pour les installations électriques en sous-sol
Prévoir protection des sous-sol et/ou évacuation des eaux

### Hydrologie (milieu superficiel):

Cours d'eau et étendue d'eau


Maître d'Ouvrage

**Mairie de Groslée-Saint-Benoit**
**13 rue des maisons vieilles**
**01300 Groslée-Saint-Benoit**
**Tel : 04 74 39 70 94**
**Fax : 04 74 39 73 11**
**Email : mairie-gsb01@orange.fr**

Bureau d'Etudes

C²i - Conseil - Conception - Ingénierie -
Conseils et Études dans les domaines de l'Eau et l'Environnement
Chemin du Taffignon 69630 CHAPONOST
Tél : 04.72.66.89.00 - Fax : 04.78.51.03.87
Courriel : c2i@c2iconseil.fr


Département de l'Ain

Commune de Groslée-Saint-Benoit

# Zonage d'Assainissement

## Eaux Pluviales

| Ind | Date | Modifications | Etabli par | Vérifié par |
|---|---|---|---|---|
| 2 | 16.02.2023 | Modifications du document | I.C. | D.M. |
| 1 | 24.09.18 | Création du document | I.C. | D.M. |

| Affaire | Phase | N° de pièce | Ind. | Date | Echelle |
|---|---|---|---|---|---|
| GL50 | 2 | ZA-EP-S | 2 | 16.02.2023 | 1 - 5 000 |

ZA

**Plan de Zonage d'Assainissement Eaux Pluviales - Sud**

EP-S